

# Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **60 (1909)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **14.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Chronique forestière.

### Confédération.

Le Conseil fédéral a nommé inspecteur fédéral des forêts à Berne, M. *Merz*, jusqu'ici inspecteur cantonal des forêts à Bellinzone. M. *G. Surbeck*, de Bâle-Ville, „Landesinspektor für Fischerei“, en Bavière est nommé inspecteur fédéral de la pêche, à Berne. Rappelons qu'il s'agit des deux nouvelles places créées par la loi sur l'organisation du Département fédéral de l'Intérieur et qui correspondent aux places d'adjoint, de l'ancienne organisation.

### Cantons.

**Argovie.** Nous apprenons la mort de M. Meisel, ancien inspecteur des forêts de la ville d'Aarau. Le défunt avait pris dernièrement sa retraite, après de longues années consacrées aux forêts de sa ville natale. Il laisse le souvenir d'un forestier consciencieux et d'un bon citoyen. Qu'il repose en paix.

**Vaud.** *Exposition suisse d'agriculture de 1910.* Le comité central nous fait parvenir l'avis suivant :

L'année prochaine aura lieu à Lausanne, l'Exposition suisse d'Agriculture. Le Comité central a décidé de constituer une Division (N° XIV), affectée aux *Forêts*, à la *Chasse* et à la *Pêche*. Il espère pouvoir présenter un tableau complet des conditions dans lesquelles s'exploitent aujourd'hui, dans les diverses régions de la Suisse, ces trois éléments importants de notre richesse nationale. Nous pensons pouvoir compter sur votre participation. Nous vous enverrons sous peu le programme et le règlement de l'Exposition, mais vous donnons connaissance, dès maintenant, de nos projets, pour que vous puissiez prendre cette année déjà vos dispositions en vue de cette Exposition. Nous espérons ainsi faciliter votre adhésion et amener votre coopération qui nous est indispensable pour atteindre le but que nous recherchons. Nous sommes au reste à votre entière disposition pour tous les renseignements qui pourraient vous être nécessaires et serons heureux de vous faciliter de toute manière l'accès à cette manifestation nationale.

Veillez agréer, M., l'expression de nos sentiments les plus distingués. Pour le Comité de la Division XIV : Le Président : *E. Muret*.  
Le Secrétaire : *M. Petitmermet*.

